

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2023

SOMMAIRE

Préambule	2
Partie I : Rappel : affectation des résultats 2022 intégrés au budget 2023	3
Partie II : Balance générale du budget primitif 2023	3
Partie III : Budget d'exploitation	3
A) Les recettes d'exploitation.....	4
B) Les dépenses d'exploitation	6
Partie IV : Budget d'investissement.....	13
A) Les recettes d'investissement	13
B) Les dépenses d'investissement	14
Partie V : Dettes	16
A) Le contrat de partenariat public privé	16
B) Les autres dettes	16
Parties VI : Analyse des principaux ratios	17
Conclusion	18

PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à l'activité transport et la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

I/ Rappel : Affectation des résultats 2022 intégrés au budget 2023

La section d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas d'affectation à l'article 1068. Les résultats de l'année 2022 présentés lors du vote du compte administratif 2022 seront intégrés au budget primitif 2023 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes d'exploitation 4 113 939,14 € (002- Excédent d'exploitation reporté de 2022)	Recettes d'investissement 0,00 € (1068-Affectation des résultats)
	Recettes d'investissement 9 974 508,47 € (001- Solde d'exécution positif reporté de 2022)

II/ Balance générale du budget primitif 2023

Le budget 2023 qui s'élève à **167 456 639,47 €** est réparti à raison de **143 754 440,00 €** en section d'exploitation et **23 702 199,47 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	143 754 440,00	23 702 199,47	167 456 639,47
RECETTES	143 754 440,00	23 702 199,47	167 456 639,47

III/ Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire mais également toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT. Ces dépenses sont financées par quatre principales recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire, les recettes commerciales et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement mobilité et la taxe sur les carburants.

A/ Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **143 754 440,00 €** au titre de l'exercice 2023. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)				
Chapitres	Libellés	BP 2022+DM	BP 2023	Variation 2023/2022
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 485 876,93	1 400 000,00	-5,78%
73	Produits issus de la fiscalité	46 900 000,00	49 620 000,00	5,80%
74	Subventions d'exploitation	77 500 000,00	77 500 000,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	14 100 000,00	11 100 500,00	-21,27%
77	Produits exceptionnels	475 332,00	20 000,86	-95,79%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	5 474 000,00	0,00	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		145 935 208,93	139 640 500,86	-4,31%
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0,00	0,00	-
002	Excédent d'exploitation reporté	2 851 623,07	4 113 939,14	44,27%
TOTAL GENERAL		148 786 832,00	143 754 440,00	-3,38%

Le **chapitre 70** comptabilise le produit des ventes de titres de transport scolaire pour les secteurs nord, centre et les lignes intercommunautaires, intracommunales et intercommunales. L'estimation pour l'année 2023 s'élève à **1 400 000,00 €**.

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement mobilité pour un total de **49 620 000,00 €**. Cette prévision a été estimée par rapport à l'année 2022.

Les contributions des collectivités membres au titre de l'année 2023, indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **77 500 000,00 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

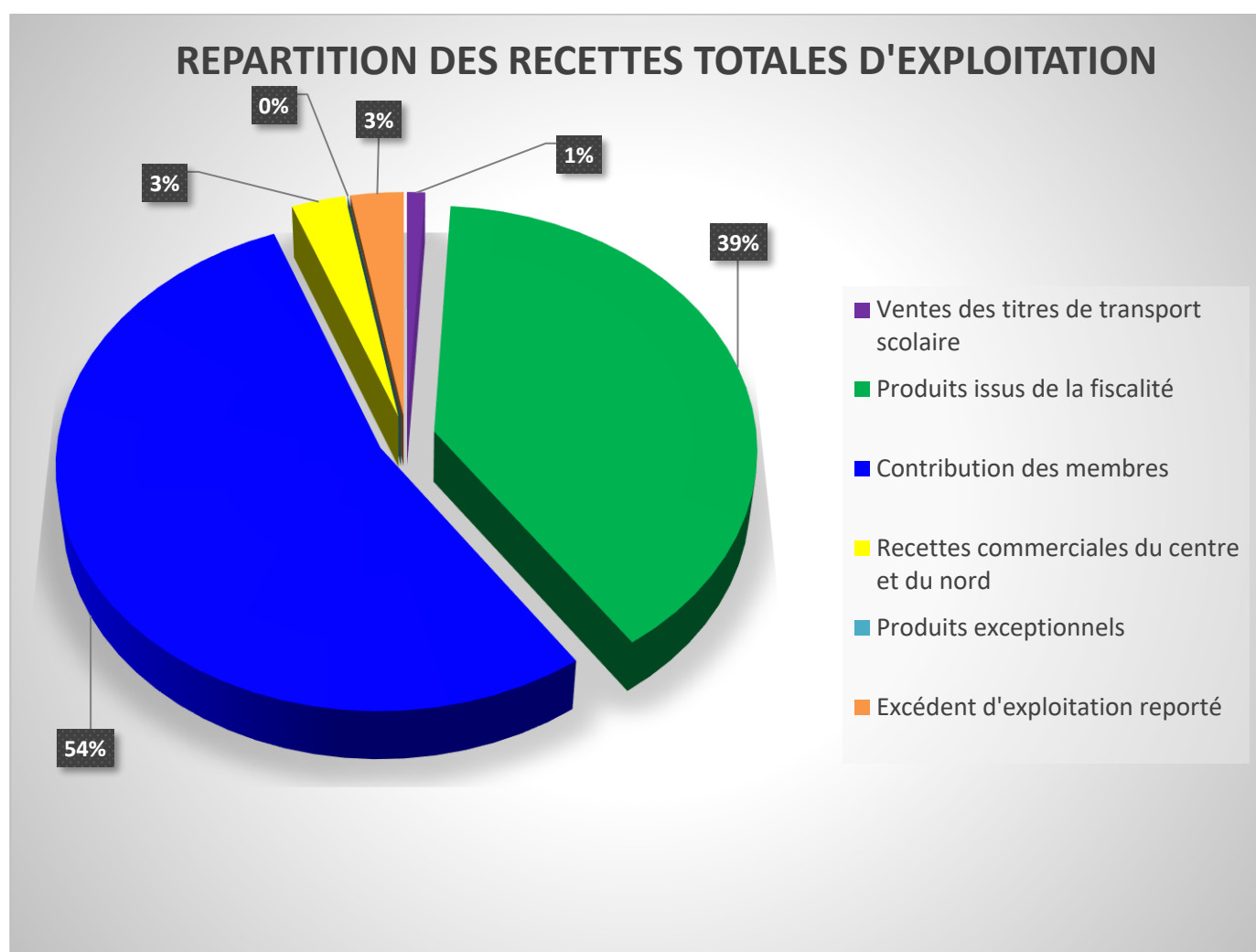
- CAP NORD : 500 000,00 €
- CACEM : 1 000 000,00 €
- CAESM : 1 000 000,00 €
- CTM : 75 000 000,00 €

Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant et les recettes d'exploitation des réseaux du centre et du nord qui seront reversées par la Régie des Transports de Martinique. L'enveloppe budgétaire est de **11 100 500,00 €** soit respectivement **6 900 000,00 €** et **4 200 500,00 €**. L'estimation des recettes liées à la taxe sur les carburants est basée sur l'encaissement de 2022. Concernant les recettes commerciales, le montant

inscrit correspond aux réalisations de 2022 avec l'objectif d'améliorer les recettes sur le secteur centre.

Le **chapitre 77** présente les écritures comptables dans le cadre du remboursement des titres de transport scolaire selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire. Le montant est estimé à **20 000,86 €** selon la tendance observée.

La **ligne budgétaire 002** reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022 soit **4 113 939,14 €**.



Synthèse

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de **143 754 440,00 €** sont constituées essentiellement à **54 %** de la contribution des membres et à **39 %** de la fiscalité (le versement mobilité et la taxe sur le carburant). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

B/ Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à **143 754 440,00 €** pour 2023. Elles sont de trois types :

- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les écritures comptables.

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)				
Chapitres	Libellés	BP 2022 +DM	BP 2023	Variation 2023/2022
011	Charges à caractère général	77 202 904,49	84 818 058,76	9,86%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 500 000,00	4 462 834,75	-0,83%
65	Autres charges de gestion courante	54 445 938,94	51 326 403,49	-5,73%
66	Charges financières	52 832,00	20 913,00	-60,42%
67	Charges exceptionnelles	7 212 456,57	1 422 939,00	-80,27%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		143 414 132,00	142 051 149,00	-0,95%
023	Virement à la section d'investissement	3 743 291,00	0,00	-100,00%
042	Opération ordre transfert entre section	1 629 409,00	1 703 291,00	4,53%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		5 372 700,00	1 703 291,00	-68,30%
TOTAL GENERAL		148 786 832,00	143 754 440,00	96,62%

Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont les suivants :

● **Au chapitre 011 « Charges à caractère général »** sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de Martinique Transport mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport. On retrouve principalement :

↳ Les dépenses en matière de **transport scolaire** (hors sud dont le montant est intégré au niveau de la DSP) représentant **19,46 %** des charges à caractère général.

L'exploitation du réseau scolaire est assurée par des marchés sur les secteurs nord, intra communal, intracommunautaire et intercommunautaire soit une enveloppe estimée à **13 716 223,20 €**. Les montants affectés aux différents secteurs sont les suivants :

* Secteur nord : **2 110 663,40 €** pour 7 marchés

* Secteur intra-communal, intracommunautaire, intercommunautaire : **11 603 433,47 €** pour 13 marchés

* Remboursement des parents qui ne peuvent recourir à tout moyen de transport collectif (secteurs, horaire, effectifs insuffisants – transport de type B) : **2 126,33 €**.

A cela, il convient de rajouter le coût des prestations de transport des élèves en situation de handicap établi à **2 786 063,01 €** dont la gestion est assurée d'une part, par 19 marchés couvrant l'intégralité du territoire et d'autre part par les parents prenant en charge le transport de leur enfant.

↳ **Le transport urbain du secteur centre** dont l'exploitation est assurée par 10 marchés pour une enveloppe budgétaire de **34 279 085,87 €** soit **40,41 %** des charges à caractère général.

↳ La mise en place du nouveau **réseau nord**, qui a débuté le 1 janvier 2022, est exécutée par 3 titulaires et un sous-traitant. Le coût financier est estimé à **26 559 928,74 €** soit **31,31 %** des charges à caractère général.

↳ Le **contrat PPP**, pour une enveloppe de **1 352 972,00 €**, affectée aux échéances liées à la maintenance dues au titre de l'année 2023 et le **contrat BPCE LEASE REUNION** pour le système billettique déployé sur le secteur centre, loyer pour un montant de **348 278,00 €**.

↳ Des **assistances à maîtrise d'ouvrage** qui sont déjà recrutées ou le seront pour accompagner Martinique Transport à la mise en œuvre d'une organisation optimale du transport sur l'ensemble du territoire. Les réseaux concernés sont les suivants :

* **DSP Lorrain** : il s'agit d'accompagner l'établissement pour la formalisation des actes et opérations liés à la fin de la convention de la DSP (31 décembre 2022) : **64 747,36 €**.

* **DSP sud et maritime** : ces conventions de DSP arrivent à terme le 31 décembre 2023. Les cabinets d'étude ont débuté leurs travaux au cours du dernier trimestre 2022. Outre les diagnostics, il s'agira de définir les offres de services, les tarifications, les investissements éventuellement nécessaires ainsi que les hypothèses de modes de gestion qui seront soumis au Conseil d'Administration. Le coût financier est évalué à **145 634,13 €** pour la DSP du sud et **217 750,00 €** pour la DSP maritime.

* **Réseau centre** : les marchés arrivent à terme le 31 juillet 2024, il convient donc d'optimiser des lignes, de définir les matériels roulants les plus adaptés dans le but de programmer les achats par MT ou à prescrire au(x) opérateur(s) et formaliser les scénarii de modes de gestion au regard des divers enjeux financiers, sociaux et techniques. Le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à **314 650,00 €**.

* **Réseau scolaire** : 13 marchés de transport scolaire arriveront à échéance en juillet 2024, auxquels pourraient s'ajouter des marchés à mettre en place pour le secteur sud si le conseil d'administration décide de ne pas reconduire une DSP mixte. Il s'agira donc de définir le nouveau réseau scolaire à l'aide d'une AMO dont le coût est évalué à **120 000,00 €**.

* **Réalisation du Plan de mobilité de la Martinique et du Schéma directeur de l'accessibilité** : la réalisation de ces études revêt un caractère réglementaire. Elles

doteront l'établissement d'outils de planification indispensables. Ces études seront menées sur 2 ans.

↳ Les autres charges concernent les dépenses consacrées au personnel portant sur les formations (**155 000,00 €**), les achats d'équipement (**15 390,00 €**), les frais de fonctionnement de l'établissement tels que les frais de télécommunication et d'électricité, les loyers, frais de nettoyage, le carburant, les diverses maintenances... (**1 419 085,45 €**), les frais financiers (**20 913,00 €**)

A cela, il convient d'ajouter les divers outils permettant de gérer l'activité transport à l'instar de la maintenance des logiciels, la communication... (**1 962 235,00 €**), de même que les autres dépenses annexes liées à la gestion du transport tels que l'entretien des gares du TCSP, locations de bus sur le nord... (**1 284 103,00 €**).

● **Au chapitre 012** sont imputées **les charges de personnel et frais assimilés**. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs 70 agents dont 5 apprentis. Le coût des charges est évalué à **4 462 837,25 €**

Répartition par catégorie au 01/01/2023*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires	12	9	31	52
Contractuels	3	7	3	13
Total	15	16	34	65

*hors apprentis (3)

Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **52,31 %** de l'effectif global.

Répartition par filière et catégorie au 01/01/2023

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	10	2	-	12
	B	1	6	-	7
	C	18	2	-	20
TECHNIQUE	A	2	1	-	3
	B	8	1	-	9
	C	13	1	-	14
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.	-	-	5	5
TOTAL		52	13	5	70

Répartition par filière :

- Administrative : 39 agents représentant **55,71 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- Technique : 26 agents représentant **37,14 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- Sans filière : 5 agents en apprentissage représentant **7,14 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT

Martinique Transport est composée en majorité de femmes, très présentes dans la filière administrative.

Répartition Femmes/Hommes au 01/01/2023

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	6	6	12
	B	5	2	7
	C	18	2	20
TECHNIQUE	A	2	1	3
	B	3	6	9
	C	2	12	14
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	3	2	5
TOTAL		39	31	70

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent n'est concerné par des avantages en nature.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, des chantiers sont en cours de réalisation. On peut citer les projets suivants :

- Elaboration des Lignes Directrices de Gestion :
 - Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire au sein de l'Etablissement Public
 - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle (femmes/hommes).
- Elaboration du plan de formation 2023-2025
- L'application des 1607 heures au sein de MARTINIQUE TRANSPORT
- Renouvellement du contrat d'assurance du personnel
- Poursuite des travaux de mise en œuvre d'un système d'astreintes « exploitation »
- Déploiement opérationnel du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- Poursuite des travaux sur la participation aux frais de mutuelles labellisées.

● **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** sont comptabilisées les dépenses inhérentes à trois types de transport :

↳ **La délégation de services public en vigueur** sur le secteur sud (DSP à caractère mixte urbain et scolaire). L'enveloppe allouée est de **23.354.621,92 €** selon les montants indiqués dans la convention de DSP et des différents avenants (hors indexation). On retrouve notamment les avenants suivants ayant des incidences financières :

- La contribution financière d'équilibre contractuelle de 2023 non indexée pour **18 003 477,00 €**
- La compensation financière relative à la suppression du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (avenant 1 : CICE) pour **492 510,00 €**
- La création de 4 lignes de service scolaire du matin et du soir, le renfort des services scolaires du midi (avenant 1) : **281 659,32 €**
- La création d'un service méridien pour 9 lignes scolaires (avenant 1) : **220 415,68 €**
- L'ajustement des salaires (avenant 1) pour **558 734,00 €**
- L'interconnexion entre le réseau Sudlib et le TCSP depuis novembre 2020 : **2 738 053,00 €** (avenant 1)
- La compensation financière pour la création de nouvelles lignes dédiées au transport scolaire (avenant 2) pour **333 305,00 €**
- Le dispositif d'accompagnateurs pour **451 521,00 €** (avenant 3)
- La mise en place de bus scolaires supplémentaire : **163 900,00 €** (avenants 6 & 7).

↳ **La délégation de service public de transport maritime**, avec ses 4 lignes. Ces dépenses contractuelles sont évaluées à **2 233 135,67 €** selon la convention (hors révision).

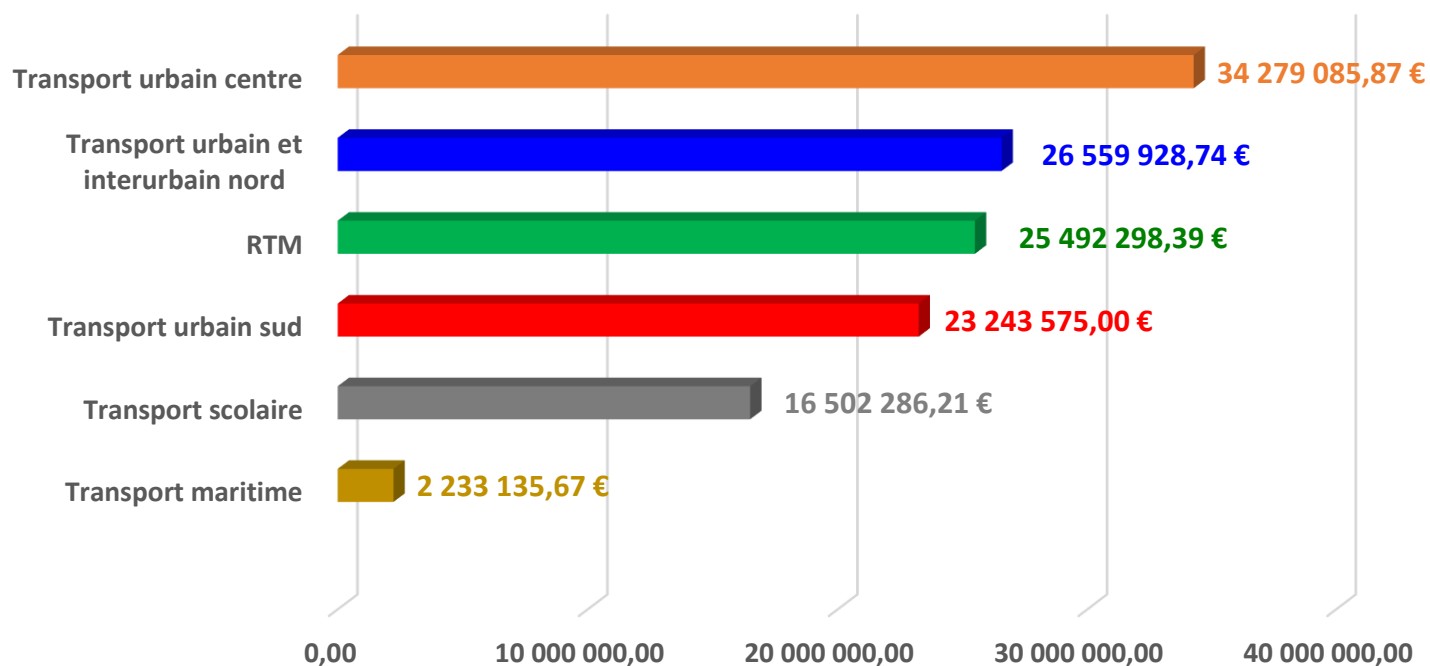
↳ **La Régie des Transports de Martinique (RTM)** qui assure l'exploitation des deux lignes du BHNS, réalise des missions transversales (régulation, supervision, contrôle, vente de titres, maintenance) et la gestion des réseaux centre et nord pour le compte de Martinique Transport. La contribution allouée pour 2023 s'élève à **25 492 298,39 €** soit 12 acomptes mensuels égaux (hors révision). Ce montant peut être modifié au cours d'année, en fonction de l'évolution des dépenses de la RTM.

↳ La régularisation des factures de solde de la DSP du Lorrain pour **246 345,00 €**.

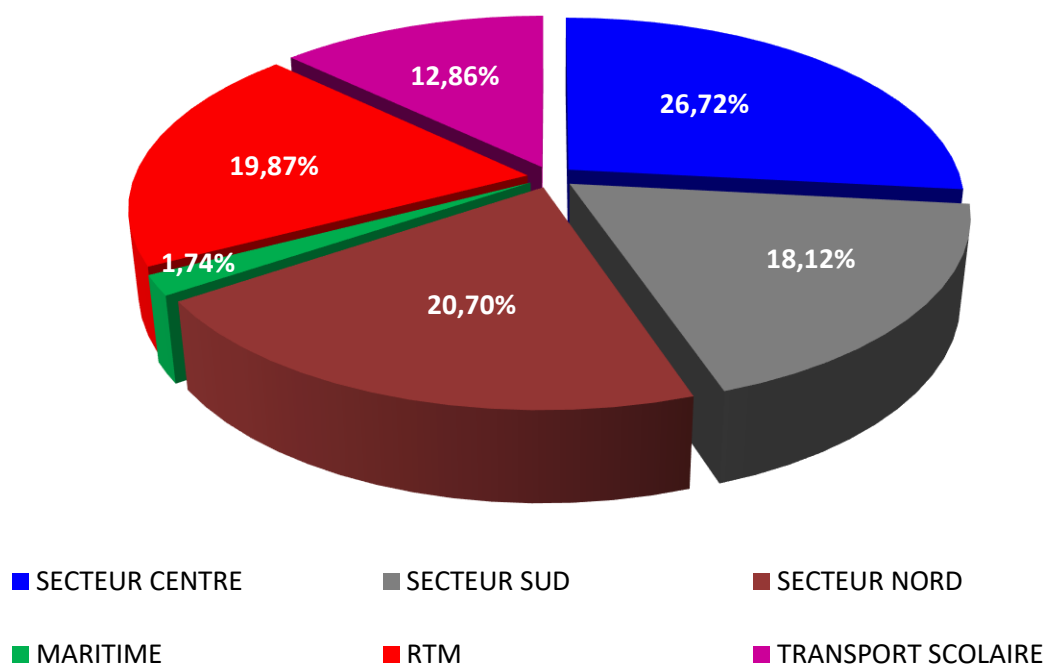
L'activité transport, comptabilisée aux chapitres 011 et 65, présente un coût total estimé à **128 421 356,80 €** (hors révision) soit une augmentation de **3,71 %** par rapport aux dépenses réalisées en 2022 (**123 832 600,20 €**). Cette hausse s'explique par la mise en place d'un réseau structuré couvrant l'intégralité du territoire notamment les lignes locales du Robert et de Sainte Marie dont l'exploitation a débuté le 7 novembre 2022.

La répartition par type de transport et par zone géographique s'établit de la façon suivante, en notant qu'une part importante de la contribution versée à la RTM est consacrée au transport sur le secteur centre :

ACTIVITE TRANSPORT EN 2023: 128 310 309,88 €



REPARTITION DU COUT DU TRANSPORT PAR SECTEUR



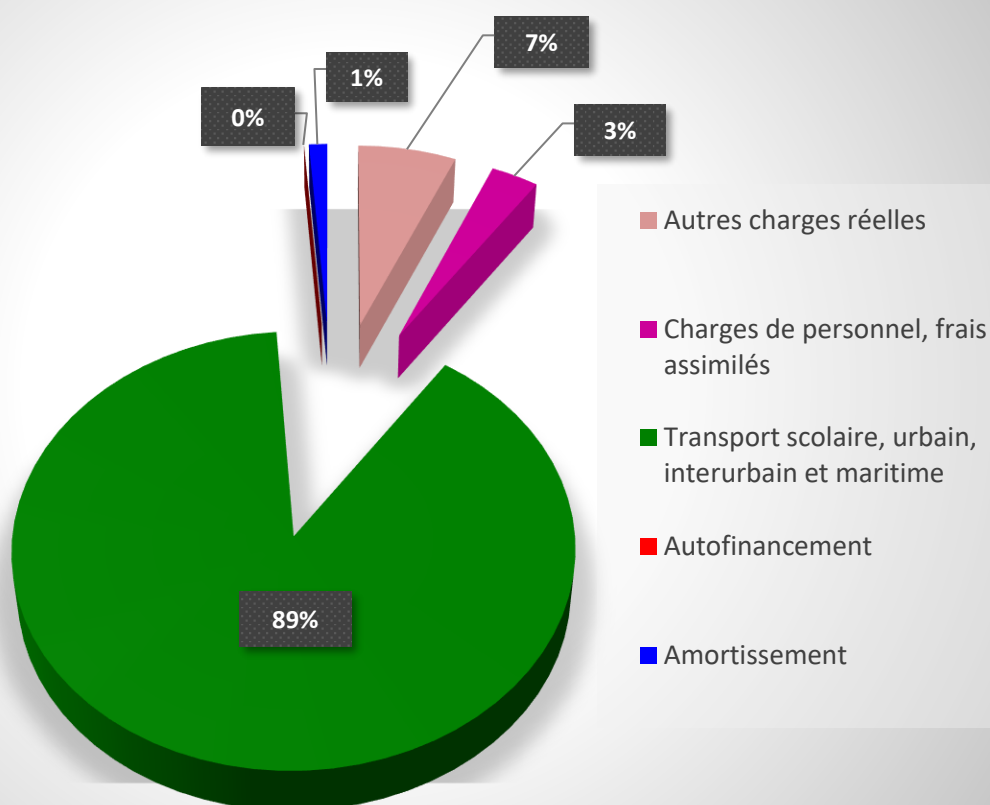
● **Au chapitre 66 « charges financières »** on retrouve les intérêts des 3 prêts repris à la suite de la résiliation de la DSP du centre. Le montant total s'élève à **20 913,00 €**.

● Les charges exceptionnelles au **chapitre 67** pour un montant de **1 422 939,00 €** permettront de faire face aux dépenses suivantes :

- Remboursement de la garantie de recette au titre du versement mobilité versée par l'Etat en 2021 : **734 393,00 €**
- Intérêts de retard et moratoires : **115 000,00 €**
- Remboursement des titres de transport selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire : **36 000,00 €**
- Remboursement des charges patronales à une autre collectivité : **12 000,00 €**
- Participation financière de Martinique Transport à la construction d'un appointement à l'Etang z'Abricot : **244 546,00 €**
- Les dernières factures à régulariser dans le cadre du protocole d'accord transactionnel de la DSP du centre : **281 000,00 €**.

● **Le chapitre 042** comptabilise les amortissements des biens acquis pour un montant de **1 703 291,00 €**.

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES D'EXPLOITATION



Synthèse

Les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. **89 %** des recettes réelles d'exploitation permettent le financement des transports scolaires, urbains, maritime et interurbains.

Les autres charges sont peu significatives par rapport au total des dépenses et mobilisent peu de recettes.

La section d'exploitation ne dégage pas d'excédent permettant de financer la section d'investissement. Il n'y a donc pas de virement de la section d'exploitation au 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) à la section d'investissement 021 « Virement de la section d'exploitation » (recettes d'investissement).

IV/ Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par la contribution de la CTM, les subventions d'investissement et l'excédent reporté de 2022.

A/ Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée par des restes à réaliser au 31 décembre 2022 et des propositions nouvelles.

Les **restes à réaliser** d'un montant total de **4 000 000,00 € (chapitre 13)** correspondent au solde de la subvention d'investissement 2022 de la CTM dont le montant adopté était de **14 000 000,00 €**.

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (chapitres 13, 040 et 001) prévues à hauteur de **19 702 199,47 €** correspondent :

- La contribution de la CTM pour **5 000 000,00 € (chapitre 13)**,
- Les subventions : Martinique Transport a fait appel à d'autres partenaires financiers afin de cofinancer ses investissements (**chapitre 13**). Deux aides publiques ont été accordées et notifiées :
 - Subvention de **1 484 400,00 €** pour l'acquisition de la solution SAEIV (**1 360 700,00 €** de l'Union Européenne et **123 700,00 €** de la CTM)
 - Subvention de **1 540 000,00 €** pour l'acquisition d'un système billettique (**1 540 000,00 €** de l'Union Européenne et **140 000,00 €** de la CTM).
- Les amortissements des biens acquis de 2018 à 2022 pour **1 703 291,00 € (chapitre 040)**
- L'excédent 2022 reporté de **9 974 508,47 € (chapitre 001)**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2022+DM	Restes à réaliser 2022 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2023 (A+B)	Variation 2023/2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 615 283,48	0,00	0,00	0,00	-100,00%
13	Subventions d'investissement	0,00	4 000 000,00	8 024 400,00	12 024 400,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	3 454 509,96		0,00	0,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		15 069 793,44	4 000 000,00	8 024 400,00	12 024 400,00	-20,21%
021	Virement de la section d'exploitation	3 743 291,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 629 409,00	0,00	1 703 291,00	1 703 291,00	4,53%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		5 372 700,00	0,00	1 703 291,00	1 703 291,00	-68,30%
001 Solde d'exécution positif reporté N-1		0,00	0,00	9 974 508,47	9 974 508,47	-
TOTAL GENERAL		20 442 493,44	4 000 000,00	19 702 199,47	23 702 199,47	15,95%

L'augmentation de **15,95 %** s'explique par la connaissance en amont du vote du budget primitif de l'établissement de la ventilation de la contribution de la CTM. Cela n'avait pas été le cas lors de l'examen du BP 2022. A cette considération s'ajoutent les points évoqués précédemment (restes à réaliser, inscription des subventions et résultat 2022 reporté).

B/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget 2023 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2022 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2023.

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **1 718 047,35 €**, on retrouve :

- L'acquisition de divers logiciels pour **779 040,82 €**
- L'acquisition d'équipements informatiques : **48 623,98 €**
- La régularisation des factures du PPP : **890 382,55 €**

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (chapitres 16,20, 21 et 23) prévues à hauteur de **21 984 152,12 €**, concernent principalement :

- Les échéances du contrat PPP pour **7 690 885,00 €** relatives aux loyers d'investissement
- Le remboursement du capital de la dette pour **2 741 495,00 €** ;

- L'acquisition des équipements billettiques notamment pour le nord et le versement de l'avance contractuelle : **5.610.904,00 €** ;
- L'acquisition de 6 bus articulés de 18 mètres pour **2 879 000,00 €**
- L'acquisition de matériels pour le comptage des voyageurs et la vidéo protection : **1 234 868,12 €** ;
- La mise en place des poteaux d'arrêt et des mobiliers urbains sur une partie du territoire pour un montant de **1 000 000,00 €** ;
- Au niveau des pôles d'échange et des gares : l'aménagement des locaux sociaux nécessaires aux personnels des entreprises de transport et l'installation de mobiliers urbains et d'équipements de signalétique : **500 000,00 €**
- Pour le fonctionnement de l'établissement : l'achat de licences, logiciels et matériels informatiques (**294 000,00 €**) et d'équipements divers (**33 000 €**).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2022+DM	Restes à réaliser 2022 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2023 (A+B)	Variation 2023/2022
16	Emprunts et dettes assimilés	2 675 753,13	0,00	2 741 495,00	2 741 495,00	2,46%
20	Immobilisations incorporelles	1 303 523,36	779 040,82	156 000,00	935 040,82	-28,27%
21	Immobilisations corporelles	1 391 440,08	48 623,98	10 184 868,12	10 233 492,10	635,46%
23	Immobilisations en cours	7 316 035,00	890 382,55	8 901 789,00	9 792 171,55	33,85%
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		12 686 751,57	1 718 047,35	21 984 152,12	23 702 199,47	86,83%
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	7 755 741,87	0,00	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL GENERAL		20 442 493,44	1 718 047,35	21 984 152,12	23 702 199,47	15,95%

Synthèse

Le budget 2023 est caractérisé par l'acquisition d'outils afin de performer le réseau actuel. Ces investissements seront financés par la participation de la CTM à hauteur de **5 000 000,00 €** et des subventions obtenues pour **3 024 400,00 €**.

V/ Dettes

A/ Le contrat PPP

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement pour un montant total de **8 350 417,00 €** réparti de la façon suivante :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 244 382,00 €** en tenant compte des révisions qui seront définitivement connues au mois d'octobre 2023.
- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **7 106 035,00 €** versés aux prêteurs (Agence Française de Développement-AFD et Caisse des Dépôts et Consignations-CDC) et à la société Caraïbus.

B/ Les autres dettes

Il s'agit des prêts dont le remboursement direct a été repris par Martinique Transport suite à la résiliation de la DSP centre et qui seront clôturés lors de cet exercice.

Dette	Caisse d'épargne	AFD	AFD
Montant initial	4 446 759,00 €	5 000 000,00 €	11 000 000,00 €
Première date de remboursement	13/09/2016	31/08/2015	31/12/2016
Dernière date de remboursement	13/06/2023	31/08/2023	31/12/2023
Durée du prêt	7 ans	8 ans	7 ans
Profil d'amortissement	Mensuel	Trimestriel	Trimestriel
Capital restant dû au 01/01/2023	249 921,18	468 750,00	1 620 336,45
Remboursement du capital de la dette en 2023	249 921,18	468 750,00	1 620 336,45
Intérêt en 2023	2 557,48	2 701,57	10 444,27
Capital restant dû au 31/12/2023	0,00	0,00	0,00

VI/ Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 3,14 %

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles représentent que 3,14 % des dépenses réelles d'exploitation.

Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 90,33 %

90 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

Contribution des membres en exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 55,50 %

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Ressources financières propres d'exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 43,48 %

Les ressources financières propres d'exploitation, composées du versement mobilité, de la taxe sur les carburants et des recettes commerciales, représentent 43,48 % des recettes réelles d'exploitation. Martinique Transport n'est pas suffisamment autonome financièrement pour mener à bien l'activité transport sur le territoire. Les contributions des membres demeurent essentielles pour assurer la gestion du transport.

Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 40,48 %

Bien que ne pouvant suffire à la réalisation de son activité principale, le financement du transport public, les recettes fiscales demeurent néanmoins importantes et constituent la deuxième ressource financière de l'établissement.

En conclusion,

Martinique Transport continue de mener toutes les investigations nécessaires afin de performer le réseau. Ces actions sont axées sur l'optimisation des réseaux, l'augmentation de la capacité globale de transport avec l'acquisition des véhicules dans le but d'offrir un meilleur service, le choix du mode de gestion le plus adapté en fonction du secteur.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2023.